

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1998)

Heft: 113

Vorwort: Éditorial : votations du 27 septembre : tiercé gagnant

Autor: Boyon, Jérôme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE

Tiercé gagnant

Trois sur trois. Le peuple suisse a suivi les recommandations du Conseil fédéral sur les trois objets de septembre. La participation, meilleure que de coutume, entre 50,3% et 51,2 % (70,6% à Schaffouse, 60,3% à Lucerne et Appenzell Rhodes-Extérieures, ... 41,2% pour le Tessin) désignait des enjeux d'importance. À commencer par l'introduction de la cruciale Redevance poids lourds liée à la prestation, seule à même de faire sauter le dernier verrou des Bilatérales. Le oui net à la RPLP (57,2 %) adoube la politique de transports suivie depuis une dizaine d'années (transfert de la route au rail exigé par l'initiative des Alpes de 1994, Rail 2000, construction des NLFA,...). Il permet aussi d'envisager une conclusion prochaine du marathon Suisse-Europe. Grâce aux nouvelles recettes de la taxe (1 800 millions de francs suisses, affectés pour 2/3 aux grands projets ferroviaires et pour 1/3 aux cantons pour couvrir leurs charges routières), l'introduction des 40 tonnes devrait pouvoir se faire sans engorger les routes suisses. L'ASTAG et les eurosceptiques avaient beau jeu de souligner au soir du scrutin que huit cantons sur 26 (Schweiz, Oberwald, Glaris, Fribourg, Appenzell Rhodes-Intérieures, Turgovie, Jura, Neuchâtel, parmi les moins bénéficiaires de la politique des transports) se sont opposés à la taxe. La politique des transports sort pourtant renforcée des urnes et la porte de l'Union européenne reste entrouverte. Les partis gouvernementaux, excepté l'UDC, ont accueilli le oui avec satisfaction, alors que les associations de transporteurs routiers continuaient à marteler, comme lors de la campagne, que la taxe pèsera sur l'économie et le consommateur suisse (11 à 55 francs par ménage et par an selon la SDES).

Le rejet clair de l'initiative de "rattrapage" (non à 58,5%) a assuré l'essentiel : consolider le financement de l'AVS selon les dispositions prévues dans la 10^e révision (voir Nouvelles fédérales). Mais le vrai débat est à venir : au lendemain de la votation, les deux camps décrivaient déjà la prochaine bataille autour de la flexibilisation de l'âge de la retraite, au menu de la 11^e révision. À l'occasion du vote, l'UDC notait la recrudescence du "Röstigraben", la Suisse romande (qui ne compte pas parmi les oubliés de la prospérité) ayant majoritairement approuvé l'initiative. Le dossier est en tout cas loin d'être clos : deux initiatives sont déjà dans les cartons, qui proposent toutes deux une retraite possible à 62 ans pour les deux sexes. Votations sans doute l'année prochaine. Sévère défaite enfin pour l'initiative "pour des produits bon marché et des exploitations agricoles écologiques" des petits paysans alémaniques (lancée par l'Association de défense des petits et moyens paysans, VKMB) avec 77% de non et le refus des cantons à l'unanimité. Les deux camps se sont montrés surpris de l'ampleur du rejet populaire, mais s'accordaient pour dire que l'essentiel de l'initiative tenait dans la réforme Politique agricole 2002 (heureusement expurgée des coupes sombres dans les soutiens au marché que les petits paysans voulaient offrir au contribuable, au risque de briser le fragile équilibre fédéral et international de la politique de soutien agricole). Compétitivité et écologie resteront à l'ordre du jour dans les campagnes.

Logique respectée, continuité politique, pas de ces mauvaises surprises qui auraient pu s'avérer coûteuses. Fidèle à ses principes, dans la lignée des votations passées, la Suisse garde le cap.

Jérôme Boyon